
MECANISME POUR LES PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX

Termes de référence d'une étude portant sur

L'analyse de la perception des acteurs locaux sur les récents programmes de reboisement de la Grande Muraille Verte, en vue d'en améliorer les stratégies d'intervention.

I- CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant qui, combiné aux facteurs anthropiques, a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, une baisse des productions agricoles, une situation d'insécurité alimentaire et énergétique.

Devant ce marasme écologique, exacerbé par le manque d'équipements et d'infrastructures socio-économiques de base, l'une des réponses les plus naturelles des populations demeure la désertion. Celle-ci se traduit par le départ continu de milliers de jeunes des zones arides vers les zones côtières créant ainsi des pôles de concentration humaine où se manifestent des problèmes environnementaux et sociaux insolubles.

Face à cette situation, que les multiples solutions appliquées par les Etats n'ont pas pu inverser, une nouvelle vision est apparue ayant comme finalité la valorisation et la domestication des zones arides et semi-arides.

Essentiellement, la stratégie de la nouvelle vision repose sur la mise en synergie des actions de lutte contre la désertification (la restauration) et celles de mise en valeur des potentialités que renferment les zones en question. Il s'agit d'une approche multisectorielle, basée sur l'identification et la mise en exploitation des potentialités économiques (mines, énergie, agriculture, eau, etc.) et la mise en place de mécanismes de restauration du milieu naturel. C'est ainsi qu'est née l'initiative « Grande Muraille Verte »

Afin de créer une émulation et une synergie entre les pays victimes de l'aridité permanente autour du Sahara, la Grande Muraille Verte fera l'objet d'un seul projet transcontinental allant de Dakar à Djibouti en passant par la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Nigeria, le Niger, le Tchad, le Soudan, l'Ethiopie et la Somalie. Cependant, une fois le tracé établi, chaque pays aura la responsabilité de son exécution à l'interne

II- LE CADRE INSTITUTIONNEL

Plusieurs institutions internationales ont eu à s'impliquer dans l'émergence et l'évolution du programme de la GMV.

2.1- La Communauté des Etats saharo- sahéliens

La volonté politique des pays africains de promouvoir le développement du Sahara s'est concrétisée par le traité constitutif de la Communauté des Etats Saharo-Sahéliens **CEN-SAD** signé le **04 février 1998**. Cette communauté regroupe aujourd'hui 23 états membres.

Les **14 et 15 mars 2003**, la 5^{ème} Session de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat de la CEN-SAD, tenue à Niamey (Niger), a adopté à l'initiative de son excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal la décision de créer une Autorité pour la Mise en Valeur du Sahara (**AMVS**)

La 7^{ème} session ordinaire des Leaders et Chefs d'Etat membres de la CEN-SAD, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) les **01 et 02 juin 2005**, a accueilli favorablement l'idée d'édification d'une Grande Muraille Verte, de Dakar à Djibouti, exprimée par son Excellence Olusegun OBASANJO.

L'Initiative Grande Muraille Verte se présente comme un projet majeur dont la particularité est d'unir tous les pays concernés dans le même combat de restaurer et de valoriser les ressources naturelles des zones traversées. Elle apparaît ainsi comme un élément fédérateur de l'initiative de mise en valeur du Sahara.

2.2- L'Union Africaine

L'union africaine a adopté lors de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie), la déclaration 137 (VIII) approuvant l'Initiative « Grande Muraille Verte du Sahara »

III- RAPPELS SUR LA CONCEPTION ET LA STRATEGIE DE LA GMV

3.1- Objectifs

L'objectif global de la GMV est la contribution à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques visés sont notamment :

- 1- la conservation/valorisation de la biodiversité ;
- 2- la restauration/conservation des sols ;
- 3- la diversification des systèmes d'exploitation ;
- 4- la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- 5- l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

3.2- Descriptif

La Grande Muraille Verte (GMV) est une bande de végétation multi espèces de Dakar à Djibouti localisée dans la zone sahélienne avec une pluviométrie moyenne comprise entre 100 et 400mm Elle intègre plusieurs systèmes d'utilisation des terres comme:

- **des formations naturelles** : forêts classées (gérées par l'Etat), forêts communautaires (villageoises, communales, de communautés rurales etc.), forêts privées (appartenant à des individus ou groupes privés);
- **des plantations artificielles** anciennes (résultats des projets de la zone) ou nouvelles (à créer y compris les forêts privées) :
- **des unités agro-sylvo-pastorales**: cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, bassins rétention ;
- **des zones de parcours** : villageoises ou intercommunautaires ;
- **des parcs animaliers** :
- **des couloirs de migration de la faune**
- **des réserves communautaires de faune** :
- **des parcs nationaux** : entièrement ou en partie
- **des réserves botaniques** : pour la conservation de la biodiversité végétale,
- **des bassins de rétention et lacs artificiels**

- **des mises en défens** : au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées
- **des vergers** : plantations fruitières

3.3- Acteurs bénéficiaires

Les effets et impacts de la grande muraille vont profiter à plusieurs catégories d'acteurs dont :

1. **la communauté internationale** ; en effet la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de serre et séquestration du Carbone), la réduction des migrations écologiques et économiques
2. **les Etats** : qui trouvent là une opportunité de relancer leurs programmes de conservation et de restauration des écosystèmes et en particulier les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire,
3. **les Collectivités locales** : les régions, communes et communautés rurales trouvent, à travers la GMV, un moyen d'améliorer le développement local, en relançant les productions agricoles, en luttant contre le chômage et, de manière générale, en augmentant les revenus,
4. **Les producteurs primaires** : agriculteurs, pasteurs, charbonniers, récolteurs de gomme, de miel, de résine, les guérisseurs, les chasseurs, les sculpteurs de bois etc. Si pour les agriculteurs la GMV va accroître les zones cultivables et la productivité des zones cultivées, pour les autres acteurs primaires la muraille va surtout augmenter la disponibilité de la matière première.
5. **Les entrepreneurs privés** : initiateurs de parcs animaliers, fermes modernes, de sites écotouristiques trouvent là des opportunités économiques etc ;
6. **Les structures d'enseignement, de formation et de recherche** : La GMV sera un site privilégié de recherches transdisciplinaires à vocation régionale, favorisant une grande mobilité des scientifiques africains et renforçant la synergie dans l'exécution des programmes

Les populations vivant dans la zone d'emprise de la GMV: outre les facilités accrues pour le ramassage du bois de chauffe, le fourrage et l'accès à l'eau, elles trouvent d'importantes opportunités contre le sous-emploi, l'exode et la pauvreté.

IV- ETAT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA GMV

Dès après la tenue de la 7^{ème} session ordinaire des Leaders et Chefs d'Etat membres de la CEN-SAD, (Burkina Faso, les **01 et 02 juin 2005**), le Président Abdoulaye WADE, en sa qualité de responsable du volet Environnement du NEPAD, mis sur pied une commission scientifique chargée de conduire toutes les réflexions et activités devant déboucher sur la réalisation de la GMV.

Ainsi, depuis le mois de juillet 2005, les travaux de cette commission scientifique ont produit des résultats assez éloquentes.

4.1- Un document d'Avant Projet de la GMV est élaboré et adopté en 2006 : Lors de la réunion des ministres africains chargés de l'environnement et de l'Hydraulique, tenue à Dakar en mars 2006, ce document fixe l'approche stratégique, les objectifs, les résultats attendus et la stratégie d'élaboration du Projet Régional GMV, ainsi qu'un aperçu sur les critères de détermination du tracé indicatif.

4.2- Les termes de référence de l'élaboration du document de projet de la Grande Muraille Verte ont été adoptés : Lors de la réunion des ministres africains chargés de l'environnement, tenue à Dakar les 12 et 13 février 2008, ces termes de référence ont été adoptés lesquels prévoient une période de 12 mois pour élaborer le document de projet de la GMV. Toutefois, lors de cette rencontre, le Sénégal a présenté une méthodologie de détermination du tracé de la GMV au sein de chaque pays.

Cette méthodologie, acceptée par la réunion, a été conçue sur la base des activités pilotes que le Sénégal mène depuis l'année 2005 dans la zone du Ferlo correspond aux isohyètes définies.

V- PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

La Grande Muraille Verte apparaît comme le plus grand programme de lutte contre la désertification jamais entrepris au Sahel. Sa conception a mobilisé, depuis 2005, beaucoup de chercheurs universitaires, de planificateurs, de responsables politiques, de bailleurs de fonds et d'organisations de développement.

Hormis les actions de reboisement conduites par la direction des forêts sur le terrain, les populations locales ne sont pas encore bien édifiées sur les tenants et aboutissants de ce vaste programme.

Or, la GMV est conçue, d'une part, dans un contexte où la majeure partie des jeunes du monde rural ne pense qu'à émigrer. D'autre part, la GMV est en chantier alors que la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est transférée aux collectivités locales depuis 11 ans.

Naturellement, la question qui se pose à tout développeur est de savoir ce que les acteurs à la base pensent de tout cela. Sont-ils disposés à participer à ce combat historique pour la valorisation des zones arides et semi-arides ? Quels sont les éléments du paquet technique de la GMV qui pourraient les motiver ? Quelles sont les pesanteurs d'ordre culturel, administratif et économique qu'il faudra lever pour une adhésion totale des populations locales au programme de la GMV ?

Voilà un ensemble de questions dont il faudra apporter des réponses claires pour non seulement avoir la participation des acteurs locaux mais, également, celle de plusieurs ONG et autres bailleurs de fonds.

VI- OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'étude est d'analyser les perceptions des acteurs locaux sur l'initiative de la Grande Muraille Verte notamment concernant les impacts qu'elle aura sur les forêts et arbres hors forêts de la zone.

De façon spécifique, l'étude se penchera sur :

1. les prédispositions sociale et culturelle des acteurs locaux pour la réussite de la GMV
2. les problèmes que les acteurs locaux rencontrent dans la réalisation de la GMV
3. les alternatives proposées par les acteurs locaux au design actuel de la GMV

VII- RESULTATS ATTENDUS

- 1- les perceptions désagrégées, des associations de producteurs, des ménages ruraux (hommes et femmes) des ONG et des collectivités locales, en terme de faisabilité technique et de chance à pouvoir retenir les populations sur place, sont bien cernées et analysées ;
- 2- la place que les acteurs locaux donnent aux arbres et forêts dans l'édification de la GMV est analysée ;

- 3- les préalables et mesures d'accompagnement que les acteurs locaux entendent pour le succès de la GMV sont posés ;
- 4- les alternatives que les acteurs locaux proposent au montage actuel de la GMV sont présentées et soumises à l'appréciation des responsables nationaux du programme ;

VIII- PRINCIPALES ACTIVITES A MENER

- a- Rassembler et exploiter l'ensemble de la documentation portant sur la GMV ;
- b- Rencontrer les principaux animateurs du processus de planification de la GMV au niveau national ;
- c- Elaborer une méthodologie d'enquête des acteurs locaux : ménages, associations de producteurs, collectivités locales, ONG ;
- d- Visiter tous les chefs-lieux de communauté rurale concernés par les activités pilotes de la GMV ;
- e- Organiser une rencontre sur la GMV dans chaque communauté rurale touchée par les actions pilotes de la direction des forêts, avec la participation des membres du Conseil rural ;
- f- Soumettre à l'appréciation de la Direction des forêts le draft du rapport de l'étude avec, notamment, les recommandations quant à l'adhésion parfaite des acteurs locaux à l'initiative de la GMV

IX- MODALITES DE LA CONDUITE DE L'ETUDE

9.1- Les consultants

Peuvent postuler à la conduite de cette étude les ONG, GIE et associations évoluant au Sénégal dans le domaine de l'Environnement. Après une consultation restreinte, le choix du consultant sera fait par les membres du comité de suivi du Mécanisme au Sénégal.

9.2- Période et durée : L'étude va durer deux mois à compter du 15 mai 2008. La période globale de l'étude ne saurait dépasser 90 jours.

9.3- budget : Le budget de l'étude est de **16 250 \$US** dont les 20%, **soit 3250\$**, constituent l'apport du bénéficiaire.